

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

COMMUNE DE MEYMAC

Le Maire de la Commune de MEYMAC (Corrèze)

VU la délibération en date du 25 mai 2020 reçue en Sous-Préfecture le 26 mai 2020 donnant délégation au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

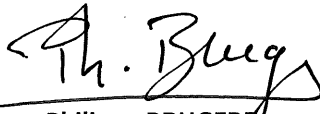
DECISION N°2025-12-49

ARTICLE 1^{ER} :

Un devis relatif à une expertise préalable concernant le bâtiment communal situé 13 boulevard du Prè Soubise qui a fait l'objet de nombreux travaux sur le cinéma, le centre de loisirs et le gymnase est signé avec le Cabinet ROUX dont le siège social se situe 19 boulevard Alfred Daney 33 028 BORDEAUX pour un montant de 1650.00 € HT soit 1980.00 € TTC

Meymac, le 16 Décembre 2025

Le Maire de Meymac,


Philippe BRUGERE



Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20251216-2025-12-49-CC
Date de télétransmission : 17/12/2025
Date de réception préfecture : 17/12/2025